

Résolution présentée par la délégation de la

République centrafricaine

Thème Droits politiques et sociaux

Concerne La pauvreté en Afrique et l'exploitation du continent

L'Assemblée Générale,

Affolée par le taux croissant de pauvreté en Afrique subsaharienne, qui s'élève à plus de la moitié de la population, alors que ce continent contient plus de 30% des ressources naturelles terrestre,

Consternée par l'exploitation massive de ces ressources par des continents bien plus riches et développés tels que l'Europe, L'Amérique du Nord ainsi que L'Asie.

Déplorant l'indifférence des pays tels que la Chine, les États-Unis, la France, la Russie, le Royaume-Uni, la Turquie, le Canada et l'Inde et bien d'autre, à propos de la détresse économique du continent africain, tout en exploitant les ressources africaines pour leur propre économie,

Appelant à une prise de conscience de la part des pays exploitant ces ressources, de sorte que leurs actions ne condamnent pas des générations entières à vivre dans la pauvreté et la dépendance,

Décide de ramener la justice, réattribuer les droits et les décisions aux nations africaines, ainsi que régler l'exploitation des ressources de ces pays ;

- d'établir un cadre de coopération avec des investisseurs internationaux, dans lequel les nations africaines seraient protégées contre les accords défavorables ou les pratiques d'exploitation abusive,

- de donner le pouvoir d'accéder aux ressources du continent africains aux 5 nations ayant la meilleure proposition financière

Le texte français fait foi